



ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Guadeloupe/Guyane: 2,30 euros - France: 2,60 euros - CPPAP 1122 C 86520 - ISSN 0757555

N° 1951 - 24 Décembre 2020 • 2,20€

Yole Ronde :



'mission Unesco'
accomplie

Culture : Bilan 2020 Christiane Emmanuel



« Au niveau de la culture
nous avons réalisé le
contenu du programme
du Gran Sanblé »

Action Logement



Rencontre avec son
Président depuis octobre
2020 : Mr Hervé Honoré

L'ALBUM



*“Vini ouvè
tjè mwen
ba mwen”*



© Jocelyne Béroard

IMANIYÉ DALILA DANIEL :

**« Les gens sont tellement
bouleversés quand ils écoutent
ce morceau... »**

Yol Linesko

Dépi konnen tan tout an étijip alantou Edwa té ka goumen pou yo rikonnen Yol-la kom sel bato san tjiy ek ka rive tjébé doubout épi fos bwa drésé lé yolè ka monté obò an ka-libich.

Tout moun yol té la, patron, esponsò, létijpay, Komité pilotaj. Dépi névè d'maten moun trouvé sal Lapalouza bien dékoré épi tout kalité model triko yolè, ti-yol, gran-yol, jik té ni an chawpant yol.

Ansien ek nouvo prézidan Alen té la yonn ki Rich a dépasé (dapré sa yo di) ek lot-la ki pa toutafetman rafen mé ki Dé dé kidonk dé grennzo i ka jwé tanzantan. Mé nou pa sav si i ka jwé sèbi ankò.

Antouléka bétjé kon neg fè yonn alantou yol-la pou pousé dosié jik an biro l'UNESCO (Linesko).

Mé toujou ni an djab a tjwé. Ni an boug gonmié ki pa té kontan pies toubannman. Misié di komkwa gonmié té la avan yol kidonk sé yo ki té pou asou lis Linesko kom matjoukann Matinik.

Sa ou lé fè an péyi Matinik nou pa janmen kontan. Anni gadé lè nou té ankalojé, yo té mandé ouvè toupatou. Atjelman yo wouvè nou pa lé touris vini Matinik. Mé ti-yich Adjilbè ka viv an Frans lè yo vini an vakans sé pa touris ? Pas dapré mwen an touris sé an moun éti pa ka viv an koté. Sa vré nou pé di sé an vakansié. Mé si touris pé pa antré es vakansié pé vini ?

Tout moun Matinik yo pa lé moun vini an péyi-a mé an menm balan an yo ka di restoran ek ti-konmes ka pran fè. Yo pa té ka alé dan chanté nowel, mé atjelman yo mandé pa ni chanté nowel, tout moun lé chanté nowel.

Vréman, vréman sa ka ki pa kontan yol-la sé sel kanno kon ta Matinik-la yo ni ka toufé. Akondi défen Kamiy, Matinik champion di mond an yol !

Viv yol Matinik éti fini antré asou lis Linesko (l'UNESCO) matjoukann mondial limanité.

Jid



Bel poveb kréyol :
« An kanno koulé pa ka opozé dot navidjé »

RBR
 LA RADIO DES HITS

WWW.RBRFM.COM

103.4 RBRfm.com 106.8 TÉL: 0596 60 00 90 | RADIORBR@GMAIL.COM

La liaison du Président Jefferson (en 1802) et de son esclave noire suscite encore les passions.

**Jefferson, après la mort de sa femme, ne s'est jamais remarié
et a conservé Monticello comme résidence principale jusqu'à sa mort.**

**Le domaine de Monticello au centre de la Virginie, de 1769 à 1826, résidence de Thomas
Jefferson, père de la Déclaration d'indépendance et troisième président des Etats-Unis.
C'est la belle maison néoclassique, au sommet d'une colline, a aussi abrité Sally Hemmings,
l'esclave noire dont Jefferson aurait fait sa maîtresse et qui lui aurait donné sept enfants.**

AU MOINS UN FILS

«L'affaire Jefferson» passionne l'Amérique depuis que la revue scientifique Nature a publié les résultats de tests génétiques effectués sur l'ADN de descendants de Jefferson et sur celui de descendants de Sally Hemmings. Le Dr Eugene Foster, auteur de l'étude, a établi que le «père fondateur» de la démocratie était vraisemblablement le père d'au moins un des fils de Sally l'esclave. Ces «liaisons dangereuses» ont fait la une des journaux, et Oprah Winfrey y a même consacré une émission télévisée. L'intérêt des américains pour l'affaire amplifiée par les passions que soulève la question non résolue des relations raciales. Et par l'attention que portent les médias à la vie privée des dirigeants.

On se souvient que Clinton, fervent admirateur de Jefferson (il a choisi Monticello pour son défilé d'investiture en 1993), avait lui-même été menacé de destitution par le Congrès en raison des mensonges qu'il a proférés pour cacher sa liaison avec Monica Lewinsky.

SCANDALE À L'AMÉRICAINNE

Les révélations sur la vie privée de Jefferson, rappellent que les héros américains, à commencer par les présidents, ne sont ni des dieux ni des saints, mais des êtres en chair et en os. Le scandale du «Sallygate» avait éclaté en septembre 1802: un journal local, le Richmond Recorder, avait accusé Jefferson, qui venait d'être élu président, d'avoir «pris une esclave noire pour concubine» et d'en avoir eu plusieurs enfants.

On avait aussi entendu des appels à l'impeachment du Président.

Un des historiens les plus respectés du pays, Arthur Schlesinger Jr., a pu invoquer, devant la commission

des Affaires judiciaires de la Chambre, le précédent du mensonge de Jefferson (qui n'a jamais admis sa liaison avec Sally Hemmings) pour demander qu'on «mette en perspective» celui dont Clinton est accusé.

Les Noirs étaient depuis toujours convaincus de l'existence de ceux que le magazine Ebony avait, dès 1954, appelés «les petits-enfants nègres de Jefferson». Mais la liaison de Tom et Sally était, depuis deux siècles, censurée ou écartée par presque tous les biographes (blancs) du héros, pour qui elle n'était qu'«une rumeur calomnieuse» colportée par les ennemis de Jefferson et par des Noirs (les descendants de Sally Hemmings) à la crédibilité douteuse. Pareille liaison, écrivait Dumas Malone, un historien respecté, «est inconcevable par sa vulgarité chez un homme d'une vertu morale aussi élevée que Jefferson». Le héros, en fait, n'hésitait pas à faire fouetter ses esclaves, se plaignait de leur «puanteur» et refusait de les émanciper, par crainte d'un «métissage qui ouvrirait la voie à la dégénérescence». Dans les années 80, ses descendants blancs étaient parvenus à empêcher la chaîne CBS de tourner une série télévisée sur les amours de Tom et de Sally. Et le film produit, il y a quelques années, par Merchant et Ivory, Jefferson à Paris, qui évoquait cette liaison, avait été très critiqué aux Etats-Unis.

QUARTERONNE

L'impact le plus important, espèrent les optimistes «sera d'effacer de manière symbolique et spectaculaire la barrière entre les races», en montrant que la civilisation américaine «n'est ni blanche ni noire, mais le fruit d'un métissage oecuménique» culturel mais aussi biologique. Sally Hemmings incarnait l'absurdité des notions de «pureté raciale»: très jeune (entre 14 et 16

Suite en page suivante...

...Suite...

La liaison du Président Jefferson (en 1802) et de son esclave noire suscite encore les passions.

Monticello, la résidence principale de Jefferson (source UNESCO)



ans quand sa liaison avec Jefferson aurait commencé) et très belle selon ses contemporains, elle avait de longs cheveux raides et la peau très claire. Elle était la demi-soeur de Martha, l'épouse défunte de Jefferson, et n'était que quarteronne.

DEUX CENTS ESCLAVES

Certains célèbrent déjà, en «*Tom et Sally*», le premier couple multiracial des Etats-Unis. D'autres, parmi les descendants «blancs» de Jefferson, regroupés dans l'association Monticello, refusent toujours que ceux de l'«*esclave Sally*» puissent être enterrés dans le cimetière (privé) du domaine, aux côtés du chantre de l'égalité. «*Certains Américains ont du mal à accepter que celui qui a écrit que tous les hommes ont été créés égaux ait pu posséder 200 esclaves, explique Jane Berkeley. Dans ce pays, il suffit encore parfois d'une goutte de sang noir pour faire de vous un paria.*»

Gdc

L'HISTOIRE DE LA MAISON DE MONTICELLO

Monticello fut la maison et le domaine de (qui dressa lui-même les plans de la demeure) près de , en , à l'est des . Elle appartient à la de l'1. Le style de la construction est celui d' dont Jefferson a étudié et retranscrit fidèlement les préceptes architecturaux. Jefferson lui-même étant un passionné de et de , le domaine est un lieu de production reconnu comme (région viticole américaine).

Jefferson commença les travaux de sa demeure en et s'installa dans le (annexe de la maison) en . Lorsqu'il quitte la Virginie en pour un séjour de plusieurs années en , le chantier avait bien avancé, même si les portiques et la décoration intérieure restaient à finaliser. Jefferson voyagea beaucoup alors qu'il était ambassadeur des États-Unis à : il visita la , l' du Nord, la , la et l'. Au cours de ses excursions, il prit de nombreux croquis d'architecture, qu'il comptait réutiliser pour Monticello (par exemple l', dans la capitale française²). Les travaux s'achevèrent en avec l'érection du .

Jefferson mourut le et , la fille aînée du maître des lieux hérita du domaine. Les difficultés financières de Martha la poussèrent à vendre Monticello à James T. Barclay, un local, en . Barclay vendit la propriété en à , qui admirait beaucoup Jefferson. Pendant la , la maison fut saisie par les confédérés et vendue. Uriah Levy la racheta et la tint jusqu'à sa mort en 1862. En 1879, Monticello passe entre les mains d'un avocat et spéculateur qui était aussi le neveu d'Uriah Levy. Celui-ci restaura la propriété et contribua à sa préservation. Une organisation privée à but non lucratif, la Thomas Jefferson Foundation, acheta la résidence à Jefferson Levy en . Monticello est aujourd'hui un musée et accueille les touristes et les écoles. Les visiteurs peuvent accéder à toutes les pièces de la maison sauf le dernier étage. Elle a été inscrite en 1987 sur la liste du patrimoine mondial de l'Humanité par l'1.

LA CTM :

Une étape balbutiante vers un pouvoir local, sur le chemin escarpé de la démocratie



Photo RCI

Une partie de la majorité a dressé un bilan positif de son action le 18 décembre 2020, 5 ans après son installation.

La majorité de la Collectivité Territoriale de Martinique, en effet, a dressé le bilan de mandature, d'exercice du pouvoir de la coalition "Gran Sanblé Pou Ba Péi-a An Chans", conduite par Alfred Marie-Jeanne. Mais c'est un conseil exécutif réduit qui s'est prêté à cet exercice.

Claude Lise, le président RDM de l'Assemblée, le chef de la majorité Jean-Philippe Nilor, Yan Monplaisir patron de la droite, ont brillé par leur absence.

Lés idéologues persifleront en ricanant: « *On vous l'avait bien dit ! Cette alliance contre nature, mariage de la carpe et du lapin ne pouvait pas fonctionner ...* »

Mais est-ce là que s'est posé le problème, né après quelques années de gestion commune d'une assemblée sur laquelle tant de Martiniquais avaient fondé leurs espoirs, à défaut d'un « statut » accordant plus de pouvoirs.

De même que l'on a cru trouver l'étiologie de la maladie dans les insuffisances des textes portant sur les relations entre l'exécutif et l'assemblée, où encore les conséquences de la proportionnelle etc.

Certains vous diront que tout provient des carences humaines, du caractère autoritaire d'Alfred Marie-Jeanne ou encore des arrière-pensées de Claude Lise...

Quant à la droite de Yan Monplaisir, le Gran Sanblé en fait n'aura été qu'un moyen de donner une « chans » à une composante politique en perte. Nos politologues pourront épiloguer sans fin sur les causes de cet échec apparent.

Pour notre part, nous y voyons un galop d'essai. Une étape balbutiante vers un pouvoir local, sur le chemin escarpé de la démocratie.

Reste à se demander si cet apprentissage du pouvoir pourra mener à terme rapproché à une maîtrise raisonnable de l'outil CTM, si les efforts porteront sur l'amélioration concertée de la situation du territoire.

Les prochaines années suite au renouvellement du personnel politique de la collectivité devraient permettre cette régénéscence politique. Encore faudra-t-il que les mêmes erreurs ne soient pas répétées, dans les comportements et postures de chacun, future majorité et opposition confondues.

Que la Collectivité Territoriale devienne l'outil nécessaire au bien-être des Martiniquais et non plus le champ clos d'affrontements tout autant stériles que périlleux.

Gérard Dorwling-Carter.

Horatio Nelson symbole esclavagiste, déboulonné à Bridgetown.



La statue de l'Amiral Horatio Nelson navigateur britannique, associé des esclavagistes, qui se trouvait à Bridgetown à la Barbade, Place des Héros a été déboulonnée le lundi 16 novembre 2020. Les chaînes de télévision de Barbade ont capté et retransmis en direct la cérémonie. La statue du navigateur britannique le plus célèbre, érigée en 1813 et qui a sauvé son pays des griffes de Napoléon Bonaparte, a été transférée au musée national. A l'occasion du déboulonnement, le gouvernement a organisé des débats et des activités culturelles alors que les techniciens démontaient la statue.

C'est en effet sur cette place que les esclaves débarqués des bateaux négriers en provenance d'Afrique étaient présentés à la vente. À proximité de la statue d'Horatio Nelson se trouvait un cachot où étaient incarcérés esclaves évadés des plantations.

Cela faisait un bout de temps que l'emblème esclavagiste que constituait le monument posait problèmes suscitant des campagnes et pétitions pour obtenir son déboulonnage.

Petit homme de 1,60 mètre Horatio Nelson, avait eu droit pour la statue à une stature de géant de la part les Britanniques

Avant de s'enrôler dans la marine royale britannique, il avait commandé des bateaux de compagnies maritimes propriétaires qui setaient enrichies dans le commerce négrier.

En 1784, aux commandes de la frégate britannique HMS Boreas, il avait imposé le monopole commercial dans des colonies britanniques.

Horatio Nelson était proche des colons propriétaires des plantations dont Simon Taylor, esclavagiste célèbre de la Jamaïque.

Le 21 octobre 1805, l'Amiral Horatio Nelson était tué par un matelot français pendant la Bataille de Trafalgar.

« Cette décision de déboulonner la statue de Nelson, et de l'installer dans notre musée, est une déclaration profonde des Barbadiens. Elle parle de notre évolution en tant que nation, en tant que peuple... » a déclaré David Comissiong, Ambassadeur de Barbade to CARICOM.

Le déplacement de la statue de Horatio Nelson a été présenté comme élément du programme gouvernemental de la transformation de la Barbade en république.

« Nous avons fait un pas vers la guérison de notre pays. Notre île deviendra une république le 30 novembre 2021, notre 55ème anniversaire d'Indépendance » a précisé John King, Ministre de Culture.

Toutefois la statue, placée au Musée de la Barbade, n'a pas fait l'objet de destruction ou de saccage quelconque. Cela devrait donner à réfléchir à certains.

Gérard Dorwling-Carter.

ANTILLA

Depuis 1981

L'actualité économique, politique, sociale et culturelle en Martinique

Avec vous depuis 40 ans !

POLITIQUE

ÉCONOMIE

ENTREPRISES

ÉLU(E)S

ART & PATRIMOINE

TOURISME

MUSIQUE

SPORT

CARAÏBE...

... en 2021

nous serons toujours à vos côtés !

Des faits et des hommes

La semaine utile de GDC

CAHORS :

L'HOMMAGE À GASTON MONNERVILLE



« Chaque terre porte ses héros. Dans le Lot, nous n'en manquons pas, ses hommes célèbres qui ont fait l'histoire, construit notre culture, de Joachim-Napoléon Murat à Jacques-Joseph Champollion, à Léon Gambetta, de Françoise Sagan à André Breton ou Nino Ferrer, et bien d'autres. Je suis personnellement attaché à la figure de Gaston Monnerville dont le souvenir reste encore vif dans la mémoire de tous les lotois et dont nous célébrerons l'an prochain le trentième anniversaire de sa disparition le 7 novembre 1991.

Venu des Outre-mer, en 1912, pour entrer en seconde au lycée Pierre de Fermat, à Toulouse. Il y fait son droit et c'est ici qu'il prête serment, avant de partir à Paris, pour y faire carrière. A la suite de la célèbre affaire des « Insurgés de Cayenne », Gaston Monnerville prononce un illustre et vibrant discours qui est un véritable réquisitoire contre le colonialisme et le traitement infligé à la Guyane.

Il obtient l'acquittement pour tous, en mettant notamment en lumière les injustices et les dénis des droits citoyens dans les Dom-Tom, il s'engage en politique, d'abord en Guyane, dont il devient député

puis sénateur, ainsi que maire de Cayenne.

Mais c'est dans notre département, dans le Lot, qu'il prend son envol et effectue l'essentiel de sa vie politique. Sénateur, président du conseil général, représentant le canton de Sousceyrac, maire de Saint-Céré, il dédie sa vie à notre département. Alors même qu'il est Président du Conseil de la République, puis du Sénat, il est toujours présent sur le terrain, au plus près des habitants, toujours attentif leurs demandes, prêt à les aider, à résoudre une difficulté, à trouver une solution à un problème.

Il était attaché à notre terre et avait compris avant les autres l'importance de conserver des racines profondes dans les territoires de notre pays. Cet attachement au terroir nous inspire particulièrement aujourd'hui, au moment où nous devons résorber les fractures territoriales qui se sont creusées au cours des dernières décennies.

Il nous oblige tous, nous, élus de la République, à en faire une priorité fondamentale de notre action.

La voix de Gaston Monnerville résonne aussi en ces temps troublés, où la liberté est menacée par la montée du terrorisme, du fanatisme, de l'obscurantisme. Écoutons-le donc, au procès des assises de Nantes, conclure magistralement sa plaidoirie par ces mots : « Messieurs les jurés, la France nous a enseigné qu'il faut mettre avant tout, au-dessus de tout, le respect de la personne humaine et la sauvegarde de nos libertés. »

Suivons son exemple, celui d'un résistant à la barbarie nazi, celui d'un élu de la République qui combattit toute sa vie l'antisémitisme, le racisme et toutes les formes de discrimination, rappelons-nous seulement son discours de 1933 sur l'esplanade du Trocadéro. Suivons son exemple celui d'un citoyen, qui était fier de ses origines, tout en étant profondément, universaliste.

29 ans après sa mort, inclinons-nous avec respect devant la mémoire de Gaston Monnerville, combattant de la justice et de la liberté, représentant la France à la création de l'O.N.U à Londres, défenseur inlassable de l'universalité des droits de l'homme, exemple et défenseur de l'ascenseur social par l'éducation, défenseur de la raison contre le fanatisme, et homme de cœur immensément, profondément attaché à notre territoire, le Lot. »

Huguette Tiegna

(Députée de la deuxième circonscription du Lot.)

LA RÉUNION :

« PERSONNE NE NOUS OBLIGERA À CHOISIR PARMIS NOS ANCÊTRES »

Carpanin Marimoutou, professeur de littérature à l'université de Saint Denis de La Réunion a pu déclarer à propos de la notion d'identité, à l'occasion de la sortie du dictionnaire encyclopédique de l'identité chez Folio :

« L'identité, c'est à la fois le caractère de ce qui est même et de ce qui est unique, pensé comme individuel. Elle est tour à tour personnelle, psychologique, génétique ou narrative, pensée comme collective. Elle est sociale, ethnique, familiale, genrée, linguistique ou encore nationale. À travers les différents regards exposés dans ce dictionnaire, chacun trouvera son chemin... » Il ajoute : « Je suis effrayé ces temps-ci, quand j'entends les débats, que ce soit autour de la campagne électorale américaine, en France hexagonale ou ailleurs dans le monde, et constate une espèce de repli des uns et des autres sur la question identitaire. » (...) « Cette dérive de la notion d'identité, ou plutôt cette utilisation de la notion de l'identité, m'inquiète énormément. C'est une notion que j'utilise moi-même de moins en moins. Dans ma jeunesse, dans le mouvement anticolonialiste réunionnais, on s'était servi de cette notion, mais pas du tout dans cette perspective d'enfermement. » Citant Paul Vergès, Carpanin Marimoutou réaffirme : « Personne ne nous obligera à choisir parmi nos ancêtres. Dans les années 1960, alors que les grandes théories postcoloniales sont encore en genèse, la question identitaire n'empêchait pas de loyauté culturelle ou linguistique » (...) « Aujourd'hui, ce qui me gêne dans la notion d'identité, c'est qu'on tend à l'utiliser pour empêcher le débat. Par exemple, suite à l'assassinat de Samuel Paty, on entend beaucoup parler des valeurs républicaines. A mon époque, les valeurs républicaines c'était : « tu te tais, tu parles français, tu ne parles pas ta langue ». Les Français ont tendance à oublier que la république était coloniale et esclavagiste, et que c'étaient là des valeurs de la république. »

A La Réunion, où on entend à la fois les tambours malbars et chanter le muezzin depuis la mosquée, où les gens parlent créole, malgache, shimaoré, crée un rapport au monde selon lequel aucune culture n'est étrangère ajoutée. » (...)

« Est Réunionnais celui qui se soucie de cette île » () « Être Réunionnais, c'est ça : habiter cet espace en en ayant souci, de sa fragilité, du bien commun, du partage.

Au cœur de cette communauté la langue créole créée par les esclavagistes et les esclaves afin qu'ils communiquent, le créole constitue un phénomène unique en son genre, rappelle Carpanin Marimoutou.

« Le créole aussi, chacun le parcourt à sa façon. Le même mot peut renvoyer à des choses totalement différentes selon l'imaginaire qui préexiste. Mais c'est la même langue. C'est fabuleux et une chance d'avoir cette langue, car elle se crée en permanence. »

DÉCLARATION DE L'ALLIANCE

Fort-de-France, le jeudi 10 décembre 2020



« Les membres de l'Alliance se sont réunis le jeudi 10 décembre 2020 pour faire un point sur le bilan et la situation du pays.

L'ensemble de ses représentants à l'unanimité réaffirme avec force sa volonté d'agir dans l'unité et le rassemblement au service du peuple et de la Martinique.

Les différentes crises qui s'accroissent, conjuguées à un manque inquiétant d'investissements et de projets ont plongé la Martinique dans une dangereuse inertie.

Face à cette situation aggravée par la pandémie du Covid et une grave crise politique au sein même de la collectivité majeure de Martinique, seul un projet partagé, démocratique, avec les forces vives du pays peut permettre de rétablir la confiance et fonder une espérance.

Nos échanges et nos travaux engagés ces dernières années se sont poursuivis afin de répondre aux très nombreux défis que la Martinique devra relever pour éviter le chaos économique et social.

Un projet global, ambitieux, innovant, étroitement lié aux aspirations de la population s'impose pour offrir au pays une véritable alternative en 2021.

Le peuple martiniquais doit, dans la sérénité, retrouver le chemin du développement et les voies du progrès. »

Pour l'alliance, ses représentants :

- Batir le Pays Martinique
- Dynamique Trinitéenne
- Mouvement Démocratique Joséphin
- Mouvement Populaire Franciscain, Osons Oser
- Parti Progressiste Martiniquais
- Trois-Ilets Nouvelle Dynamique
- Vivre à Schœlcher

Ndr : Nous avons hâte de découvrir ce «...projet global, ambitieux, innovant, étroitement lié aux aspirations de la population [qui] s'impose pour offrir au pays une véritable alternative en 2021... »

Gérard Dorwling-Carter

Imaniyé Dalila Daniel :

« Les gens sont tellement bouleversés quand ils écoutent ce morceau... »



Imaniyé Dalila Daniel (MI)

Artiste aux multiples facettes et talents, **Imaniyé Dalila Daniel** a mis à profit la séquence du "confinement" afin de graver dans le marbre musical le choc émotionnel ressenti lors de la rencontre de ses mots (une chanson au texte profondément touchant, intitulée 'Vini...') avec l'interprétation – et la voix – d'une autre artiste de grand talent : **Roger Dorwling-Carter**. Rencontre enthousiaste avec l'auteure des paroles et musique de '**Vini ouvè tjà mwen ba mwen**'.

Antilla : Quelle est la « genèse » de ce 'CD deux titres' ?

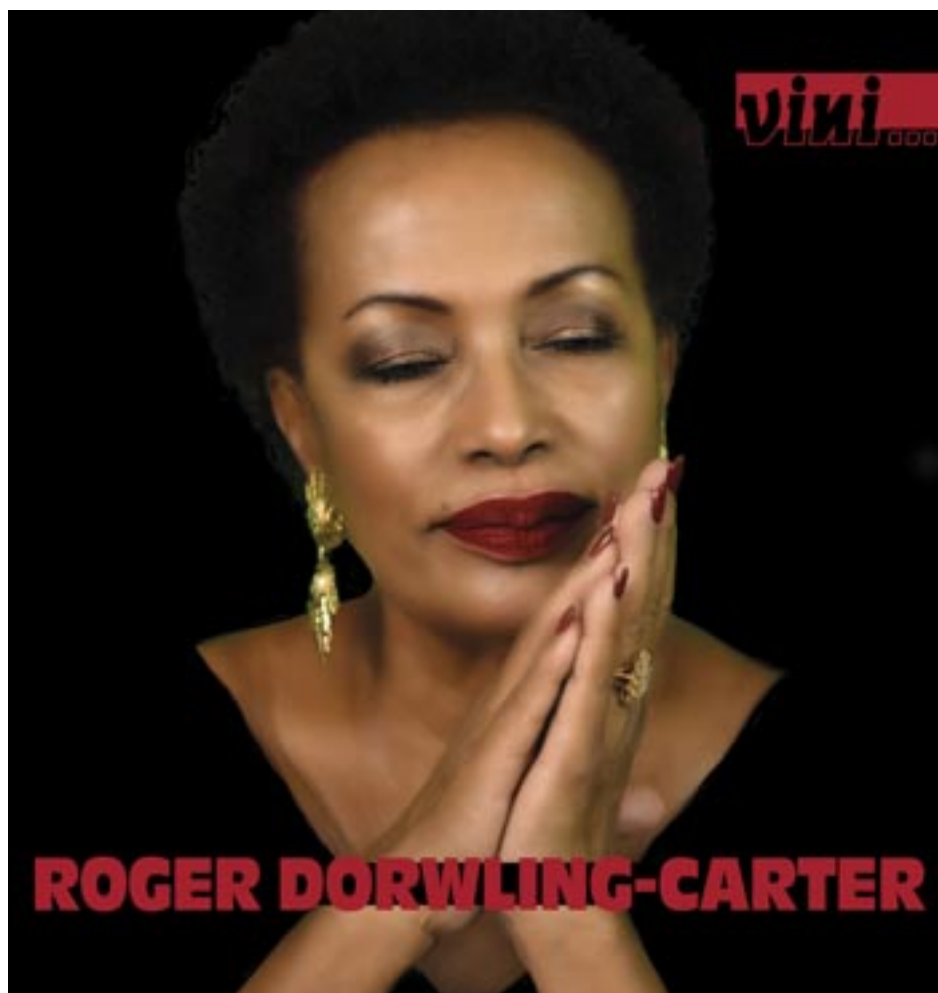
Imaniyé Dalila Daniel : Il y a quelques années, **Roger Dorwling-Carter** m'avait invitée à chanter à son dernier concert à l'*Atrium*. Et quand j'ai fait mon concert - *Machann Chanté* en 2017 - je l'ai invitée à mon

tour à chanter et lui ai donné cette chanson, que j'aime beaucoup. Je voulais pour elle une chanson qui lui ressemble, et je me disais qu'elle lui irait 'comme un gant'. Et quand elle l'a chantée, je me suis dit que personne n'aurait pu chanter ça mieux qu'elle (*sourire*). De temps en temps je

réécoute nos répétitions avec mon équipe – **José Zébina** et **Ryco Loza**, qui forment avec moi '*L'Atelier Nou 3-4*' – et je leur ai envoyée cette répétition-là en leur disant qu'il fallait absolument qu'on fasse quelque chose avec Roger et cette chanson, qu'on ne pouvait pas laisser ça 'mourir'. Et un jour j'ai décidé de produire ce CD, parce que j'ai senti qu'il fallait le faire. J'ai donc appelé Roger, je lui ai renvoyé la répétition et lui ai dit 'plus le temps passe, plus je me dis qu'il faut qu'on fasse ça'. Elle a été d'accord ; j'ai donc vu l'équipe et nous sommes aussi tombés d'accord.

Pourquoi étiez-vous à ce point sûre que cette chanson était faite pour Roger Dorwling-Carter ?

Quand elle l'a chantée c'était l'évidence même. C'est comme si on lui avait taillé une robe sur mesure et qu'elle l'avait enfilée (sourire). Et quand elle l'a chantée c'était évident pour nous que personne ne la chanterait mieux qu'elle ; même pas moi, puisque j'aurais pu me produire moi-même. En fait, Roger a pris possession de la chanson et la chanson a pris possession d'elle. On a donc enregistré le morceau, on a beaucoup aimé le résultat final mais on s'est dit "vu la voix de Roger, si on dépouillait un peu ce morceau ?". On s'est donc retrouvé avec sa voix, la guitare, les percussions, les chœurs, et j'ai dit qu'il fallait une contrebasse et non une basse. Nous avons donc invité **Alex Bernard**, et ça a donné la deuxième version de la chanson. Et nous avons bien fait parce que 50% des gens aiment la première version, et 50% des autres aiment la version acoustique (sourire).



Roger Dorwling-Carter, Ryco Loza et Imaniyé Dalila Daniel (Jocelyne Béroard)

« Roger n'est pas dans la performance vocale ; elle est dans l'expression de l'âme »

Pour celles et ceux qui ne connaissent Roger Dorwling-Carter que de nom, ou qui ne l'ont jamais entendue chanter, quels mots pourriez-vous mettre sur sa voix ? Comment pourriez-vous décrire cette voix ?

Elle est charismatique. Tu l'écoutes et tu es fascinée. Roger n'est pas dans la performance vocale ; elle est dans l'expression de l'âme. Et je dois dire qu'elle bénéficie d'une admiration et d'un respect immenses de la part des musiciens – et des médias. Quand elle a ouvert la bouche en studio pour chanter, tous les gars étaient impressionnés. Elle a une émotion dans la voix qui te prend ; dès les premiers mots elle te capte. Le petit frémissement qu'elle a à la fin des phrases de la chanson me renverse (*sourire*), elle a une voix unique, elle est la seule à chanter comme ça dans le péyi. C'est une chanteuse de jazz mais elle chante de tout : mazurka, biguine, etc. D'ailleurs cette chanson est une biguine ; une biguine du futur (*sourire*). Son charisme fait qu'on la res-

pecte. Et puis Roger est attendue parce qu'elle est très rare. On en parle mais on ne la voit pas. Elle ne chantera pas n'importe quoi pour faire plaisir à quelqu'un. Elle ne chantera que ce qu'elle aime, et quand elle a envie ; c'est le propre des divas (*sourire*). Elle chante par amour de la musique, parce qu'elle adore ça. D'ailleurs quand elle chante 'Vini' on sent bien qu'elle se fait plaisir d'abord. Et cet enregistrement s'est déroulé de manière magique ; tout s'est tellement bien passé, c'était extraordinaire. Les musiciens ont déroulé le 'tapis rouge' à Roger et elle a ressenti le respect et l'admiration de l'équipe ; ça l'a 'enveloppée', elle s'est sentie bien et a donné le meilleur d'elle-même.

Le CD est disponible depuis le 12 décembre : quels sont les retours médiatiques à ce jour ?

Avec les médias ce fut très facile. Après avoir écouté le morceau ils ont dit 'ok banco, on aime, on va diffuser'. C'est d'ailleurs la première fois de toute ma carrière que ça m'arrive (*sourire*), d'habitude il faut convaincre. Là il a suffi qu'ils écoutent le morceau une fois et c'était 'régulé'. Tous les médias ayant écouté ce morceau l'ont aimé ; j'ai été 'scotchée' par cet accueil et je les en remercie. Et vous

savez, les gens sont tellement bouleversés quand ils écoutent ce morceau ; ils pleurent, disent que ça les touche au plus profond – beaucoup de femmes d'ailleurs.

« Je suis contente car les gens trouvent beaucoup de poésie à ce texte »

D'où est venue l'inspiration du texte de 'Vini...', qui peut être reçu comme un appel

ou une invitation à l'amour ?

Ou comme une prière. Car nous avons découvert, Roger et moi, que de même qu'une femme peut dire les mots de cette chanson à un homme, quelqu'un peut les dire à Dieu. Cette chanson a donc une lecture sensuelle et spirituelle. Alors je ne me rappelle pas comment l'inspiration de cette chanson-là est venue, mais je me vois très bien chantonnant 'vini...'. Après c'est là que je travaille (*sourire*) ; une fois que j'ai le thème, j'écris. Et je suis contente car les gens trouvent beaucoup de poésie à ce texte. Il y a même des personnes, des spécialistes, qui me disent que cette chanson sera un futur standard incontournable. On verra bien (*sourire*).

Pour conclure, quelques mots sur vos projets au sens large ?

Je veux défendre '**Contes et Chansons de Tatie Doudou**', qui est le livret musical que José (Zébina), Ryco (Loza) et moi avons réalisé, car nos enfants ne savent plus ce qu'est une biguine... Or si nous, musiciens de ce péyi en âge d'être grands-parents, n'aidons pas ces petits-là à savoir ce qu'est une biguine, une mazurka etc., on travaille pour qui ? Donc on a réalisé ce livret très complet et interactif, avec des contes, des chansons, du théâtre, des recettes de cuisine, et aussi des poésies de madame Yva Léro, dont une que j'avais mise en musique pour elle de son vivant. Et nous voulons aller dans les écoles pour pouvoir 'reconnecter' nos enfants à leur patrimoine musical. D'autant plus que, quand nos enfants découvrent tout ça ils adorent : ils chantent, dansent, etc. Donc si tout va bien, nous ferons le 'volume 2' de ces '**Contes et Chansons**' en 2021 (*sourire*). Avec José et Ryco c'est vraiment la famille musicale : on s'aime beaucoup, on se respecte, on s'accompagne, etc. Avec eux j'avance.

Propos recueillis par Mike Irasque





CHRISTIANE EMMANUEL :

« Au niveau de la culture nous avons réalisé le contenu du programme du Gran Sanblé »



L'exécutif de la Collectivité Territoriale de Martinique (CTM) a récemment présenté son "bilan 2016-2020".

Qu'en est-il du champ de la culture ? Nous avons fait le point avec Christiane Emmanuel, la présidente de la commission 'Culture, Identité et Patrimoine' de la Collectivité. Entretien avec une élue à la satisfaction en étendard.

Antilla : Que reprenez-vous de ces presque 5 années écoulées dans votre champ de responsabilités ?

Christiane Emmanuel : Quand j'ai été abordée par le président Marie-Jeanne pour faire partie de sa liste et développer la culture j'ai pris du temps à me décider. Mais une fois que j'ai accepté c'était pour de vrai (sourire) car je savais que la tâche était gigantesque et nécessaire. Forte de mon expérience et de mes connaissances j'ai de suite 'visualisé' la danse, le théâtre, les arts plastiques et la musique, mais je n'avais pas imaginé les musées, bibliothèques etc., tous ces espaces qui font aussi partie du patrimoine culturel de la CTM. Alors je ne suis pas historienne, sociologue ou musi-

cienne, mais je m'entoure de toutes ces personnes et compétences pour nourrir mon propos et ma création artistique. Donc je n'ai pas eu de difficultés à m'adapter à tous ces domaines d'activité pour mener à bien les propositions du *Gran Sanblé*. Et au bout de ces 5 ans je suis heureuse, riche de compléments de connaissances et du fait de travailler avec une administration, des techniciens, des gens qui m'ont accompagnée ; je me suis même retrouvée à donner des cours d'Histoire de la danse à des administratifs mais c'est normal car c'est un échange : j'ai 'donné' en expliquant ce qu'est la démarche d'un artiste.

Quels ont été les principaux projets déclinés dans ce vaste champ de la culture ?

Tout d'abord la mise en place d'un conservatoire ne correspondant en rien à nos propositions et à notre culture martiniquaise, nous avons donc créé l'**'Ecole Martiniquaise de l'Enseignement des Arts'** (EMEA). Là nous sommes dans la continuité, c'est-à-dire ouvrir à plus d'associations la possibilité de travailler avec EMEA. Notre choix n'a donc pas été de construire un bâtiment pour y 'insérer' des pratiques artistiques.

«Nous avons opté pour une territorialisation de l'enseignement artistique»

Donc comme un conservatoire de type « classique » ?

C'est ça. Nous avons opté pour une territorialisation de l'enseignement artistique ; nous avons décidé de travailler avec des associations déjà à

l'œuvre sur le territoire, et qui font le job avec un contenu pédagogique et artistique. Tant pour la danse que la musique, les arts plastiques et le théâtre, nous avons en Martinique des créateurs pédagogiques et diplômés. Pour la musique par exemple, nous avons le référentiel établi par Claude Césaire. Et pour la danse nous avons mis en place un COPIL (Comité de Pilotage) pour nous pencher sur les spécificités artistiques de la Martinique. En arrivant à la CTM, nous avons découvert les problèmes qui existaient au 'Campus Caraïbéen des Arts' : à notre arrivée il y avait 40 élèves pour 30 professeurs, 2 millions d'euros de déficit - que nous remis à l'équilibre - et la perte d'agrément pour continuer l'enseignement des arts plastiques. Je remercie d'ailleurs la présidente du 'Campus', Manuella Clem Bertholo, et toutes les personnes qui y travaillent et les étudiant.e.s, qui ont participé à l'élaboration d'une refonte de cet établissement. Et aujourd'hui il y a 150 étudiant.e.s,

toujours 30 professeurs mais aussi des enseignants étrangers intervenant pour différentes techniques, et un directeur nommé, professeur d'arts plastiques ayant de l'expérience pour ce poste. Un établissement qui, de plus, aura bientôt une galerie-école : les étudiant.e.s pourront, au fur et à mesure de leur cursus, exposer leurs travaux.

Finalement qu'en est-il de ce projet d'un "Office de la langue créole" ?

Nous avons fait cette proposition, mais nous avons constaté que nous n'avions pas les moyens administratifs ainsi qu'une certaine cohésion autour des associations qui défendent la langue créole pour pouvoir créer cet 'office'. Donc nous avons mis en place une 'Direction de la langue créole', dirigée par quelqu'un ayant une formation en la matière et qui travaille avec l'ensemble des associations de la langue créole pour mettre en place les différentes manifesta-



Marie-Helene Leotin, conseillère exécutive en charge du patrimoine et de la culture (CTM)

tions : rencontres-débats, colloques, etc. Mais la mise en place de cette 'Direction' constitue les prémisses de la création de cet 'Office de la langue créole'. Et j'aimerais dire un mot sur ce que nous avons décidé pour le 'Domaine de Tivoli', à Fort-de-France. Ce site appartient à la CTM et y étaient hébergés des fonctionnaires d'Etat. Une fois qu'ils sont partis, j'ai reçu plusieurs artistes qui voulaient investir ce site ; des artistes qui font tous un travail conséquent et sérieux sur et pour la Martinique. Donc comme on ne pouvait pas attribuer le bâtiment du site à l'un ou à l'autre, je leur ai demandé de se mettre ensemble. Ils ont donc créé un collectif, six associations se sont rassemblées autour d'un projet - c'est toujours à partir d'un projet que nous aidons les artistes - ce collectif s'appelle **Terre D'art** et cela permet une autre territorialisation et diffusion de la culture : la poésie, le conte, les écritures, les arts plastiques, le théâtre et la danse 'occupent' cet espace, qui est un lieu de fabrique artistique. Et nous transformerons l'un des bâtiments du site en petit 'théâtre de proximité', avec 100 places pour le public. Bien sûr il y a eu également la création du BAT, le '**Bureau d'Accueil des Tournages**', tant réclamé par le monde de l'audiovisuel. C'était l'un de mes premiers combats car c'est le premier corps de métiers que j'ai reçu en tant que présidente de la commission 'Culture, Identité et Patrimoine'.

« Alfred Marie-Jeanne est quelqu'un qui va aux spectacles, et ça c'est important »

Hormis certains retards dus à la Covid-19 vous n'avez donc, à vous écouter, ressenti aucune frustration durant ces cinq ans ?

L'année 2020 a en effet été très dure à passer à cause du Covid. Donc il fallait de la réactivité - et j'ai eu la chance d'avoir des administratifs à l'écoute -, il y avait des décisions à prendre rapidement et à soumettre au

président Marie-Jeanne. Hé bien avant même que le gouvernement français n'annonce une 'année blanche' pour le statut d'intermittent du spectacle, nous avons tout de suite réactivé le 'fonds de solidarité' qui existait pour les artistes, en 'fonds de solidarité spécial Covid-19'. Et pour toutes les compagnies théâtrales, de danse et de musique ayant fait une demande de subvention pour leurs créations de 2020, le président Marie-Jeanne a validé le versement à 100%, alors que d'habitude c'est 80% puis 20%. Et suite au deuxième confinement, nous avons débloqué une 'enveloppe' de 531.000 euros pour plus de 170 artistes martiniquais. Donc non je n'ai pas été frus-

trée parce que nous avons la chance d'avoir un président, Alfred Marie-Jeanne, qui est un homme très cultivé et instruit, qui aime la musique, la danse, etc. Avant même d'être président de la Région, il avait créé des manifestations : les 'nuits de la danse' de Rivière-Pilote aurait eu 30 ans cette année. Il a compris très vite nos besoins et nous a accompagnés. Et c'est quelqu'un qui va aux spectacles, et ça c'est important. C'est peut-être l'un des seuls politiques qui pourra parler de l'animation culturelle en Martinique et de la démarche artistique de tel.le ou tel.le artiste. Car c'est aussi ça que l'artiste aime : que les élu.e.s viennent le voir et l'encourageant. Alfred Marie-Jeanne va voir



A. Marie-Jeanne aux côtés de conseillers exécutifs et territoriaux (CTM)

les spectacles, et après il passe en coulisses pour saluer les artistes et les remercier. Donc ça a été une chance pour moi que ce soit lui, parce que je connais des présidents qui ne sont jamais venus voir mes spectacles de danse. Et pourtant ma *Compagnie* a 31 ans.

Les élections de la CTM auront très probablement lieu en juin 2021 : pour rester dans le registre artistique, ferez-vous partie de l'« Acte II » de cette Collectivité ? Déjà en avez-vous envie ?

(sourire) Présider la 'commission culture', et aussi *Tropiques Atrium*, m'a fait réduire la voilure au niveau de

ma création artistique. Mais dans ma carrière professionnelle je n'avais jamais prévu d'être une élue : au contraire, j'avais horreur de ce monde (sourire). Quand je regardais les séances plénières je me disais 'Mwen man ka alé la ? Jamais !'. Mais l'histoire de mon péyi a fait que je me retrouve à cette place, et que j'ai accepté parce que c'était M. Alfred Marie-Jeanne. Les choses sont claires. Maintenant avant de me décider pour l'Acte II, comme vous dites, j'ai d'abord un métier et je ne ferai pas de ma vie une carrière politique ; ça ne m'intéresse pas. Donc j'analyserai la situation et je verrai si c'est nécessaire d'y retourner. Je suis au stade de la **réflexion**. Et si prési-

dent (Marie-Jeanne) me pose la question, je lui répondrai pareil : 'donne-moi le temps de réfléchir'. Ma **passion** c'est mon métier, mon métier c'est ma passion. Et c'est parce que j'aime l'art et la culture, parce que je rêve pour mon péyi que j'ai accepté ce poste-là. Parce que si vous ne pensez qu'à votre nombril, on a une mandature avec très peu de résultats. Au niveau de la culture nous avons réalisé le contenu du programme du *Gran Sanblé*. Malgré le 'chantier' nous avons tout fait !

Propos recueillis par Mike Irasque



Yole ronde : 'mission Unesco' accomplie



Edouard Tinaugus et Alain-Claude Lagier (Roland Dorival)

Ainsi notre yole ronde de Martinique est désormais inscrite au 'Patrimoine culturel immatériel mondial' de l'Unesco (dans le « registre des bonnes pratiques »*) ; la décision, très officielle, des instances de l'institution internationale étant tombée le 17 décembre dernier. Ce jour-là nous avons recueilli les réactions d'Edouard Tinaugus, cheville ouvrière majeure du projet, et celles d'autres acteurs du monde de la yole, réunis pour cet

événement à l'Appaloosa, au François.

Une reconnaissance internationale synonyme de notable aboutissement, certes, mais qui devrait également signifier un début... De quelle nature ? L'avenir nous le dira, forcément.

Edouard Tinaugus, chef du projet "La yole à l'Unesco" : « La yole faisait déjà partie de notre patrimoine, mais là on est montés d'un cran »

Antilla : Comment vous sentez-vous après tant d'années d'engagement dans cette ambition ?

Edouard Tinaugus : Oui, dix ans de travail mais quand j'y réfléchis bien c'est comme si je prenais cette décision hier (*sourire*). On n'a pas vu le temps passer parce qu'on a travaillé avec passion. Et quand le responsable de la France à l'Unesco a prononcé le nom de la 'yole de Martinique', là c'était l'apothéose (*sourire*), l'apothéose aux côtés du monde de la yole : car c'est la reconnaissance de ce monde-là. Et ce qui est formidable c'est que le COPIL (Comité de Pilo-

tage) que j'ai monté, a pu amener la yole à cette reconnaissance grâce à 'tout un chacun' : le monde économique, les scolaires, le Comité Martiniquais du Tourisme et beaucoup les yoleurs. Alors j'vis cette joie calmement, tranquillement (*sourire*).

Je vous observe depuis quelques minutes et vous avez l'air de savourer chaque seconde, non ?

(*rires*) C'est exact ! Parce que c'est le travail de tous, épi bagay-la té bèl ! Et s'il fallait garder quelque chose de toute cette démarche, c'est que lorsque les martiniquais se mettent à travailler ensemble ils peuvent atteindre de hauts niveaux. Et quand on garde son cap, comme dans la yole, on peut les atteindre.

...je citerai simplement John Fitzgerald Kennedy qui avait dit "ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous ; demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays".

Notre dossier n'était pas complexe mais il était pointu. Et je l'ai toujours dit : la yole avait tous les critères pour entrer à l'Unesco.

Je sais que vous étiez confiant quant au dossier de notre yole, mais honnêtement vous vous attendiez à cette "victoire" ?

J'ai toujours dit aux membres du COPIL 'ne cherchons pas à savoir la décision de Pierre, Paul ou Jacques', mais je leur ai toujours demandé que nous donnions l'excellence, notre maximum, pour qu'on soit toujours fiers de notre boulot. Et ça a été le cas (*sourire*).

Savez-vous ce qui a le plus séduit les décideurs dans la candidature de la Martinique ?

Notre dossier n'était pas complexe mais *il* était pointu. Et je l'ai toujours dit : la yole avait tous les critères pour entrer à l'Unesco. Il fallait simplement que des martiniquais prennent la décision de constituer ce dossier. Quatorze hommes peuvent maintenir une yole à flot : c'est comme une 'leçon' pour l'humanité (*sourire*).

« Demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la yole... » Cette reconnaissance devrait entraîner des retombées de diverses natures : quelles sont

celles que vous espérez ou attendez ?

Que chaque martiniquais préserve ce patrimoine, comme les charpentiers de marine, les marins-pêcheurs et les yoleurs l'ont fait. La yole faisait déjà partie de notre patrimoine, mais là on est montés d'un cran. Il faut préserver la yole ronde, et toujours garder la tradition.

Précisément, cette distinction fera-t-elle que davantage de martiniquais auront conscience que c'est un patrimoine à préserver ? Y aura-t-il un élargissement de cette « conscience » suite à cette reconnaissance par l'Unesco ?

Je ne sais pas ; je citerai simplement John Fitzgerald Kennedy qui avait dit "ne vous demandez pas ce que votre pays peut faire pour vous ; demandez-vous ce que vous pouvez faire pour votre pays". Alors si j'ai un conseil, c'est ne vous demandez pas ce que la yole peut faire pour vous ; demandez-vous ce que vous pouvez faire pour la yole.



Photo d'archives - Ayp

Les Femmes aussi à l'Honneur



de gauche à droite

Danielle Carmel, Marie-France Platon, Ambre Bozza, Maryse Lamon (masquée)

Maryse Lamon a été la première femme à faire un tour de Martinique. C'est son père Désiré Lamon qui a gagné le 1er Tour. Elle a rappelé avoir été coursière de FEM et Hom a la barre. Les trois autres jeunes femmes sont des coursières actuelles de cette meme association plus connue sous la bannière de son sponsor "Smem ,Ti boug Energie"

Que va faire désormais le 'chef de projet' que vous êtes ? Vous lancer dans une autre « aventure » ?

(sourire) Il y a toujours des projets, ce n'est pas ce qui manque pour la yole. Maintenant on va continuer à œuvrer pour le patrimoine martiniquais, aux côtés de la CTM, du CMT et des martiniquais.

Donc vous avez déjà des idées ?

Ah oui ! (sourire).

Dont vous ne souhaitez pas encore parler, c'est ça ?

Voilà. Et toujours aux côtés du monde de la yole. Rien n'aurait pu se faire sans ce monde-là.

Propos recueillis par Mike Irasque



Photo d'archives - Ayp

ALAIN RICHARD :

Président de la Fédération des yoles rondes (MI)

Alain Richard, président de la 'Fédération des yoles rondes de la Martinique' :
« Cette décision de l'Unesco, il faudra la sécuriser et la faire vivre »

Antilla : Qu'avez-vous ressenti en apprenant cette « victoire » ?

Alain Richard : Il y a deux satisfactions chez moi. La première c'est celle d'être un martiniquais, fier qu'aujourd'hui une activité propre à notre péyi soit reconnue par l'Unesco, et voir que tous les acteurs de cette ambition ont 'joué le jeu'. La seconde fierté c'est en tant que président de la 'fédération des yoles rondes de la Martinique', parce qu'à notre arrivée aux responsabilités (en 2019, ndr) nous avons rejoint le COPIL, que nous avons accompagné tant bien que mal parce que nous étions alors préoccupés par notre propre saison. Mais nous avons réussi à collaborer.

Suite à cette intégration par l'Unesco, à quelles retombées faut-il s'attendre désormais ? D'ailleurs avez-vous des attentes particulières en tant que président de la Fédération ?

Cette reconnaissance est une ouverture pour et sur la yole. C'est une nouvelle 'fenêtre' qui s'ouvre sur la Martinique ; ça donnera au monde un regard vers nous et notre regard devra se tourner vers le monde, avec tout ce qu'il peut nous apporter. Le monde va parler de nous donc il faut qu'on se prépare - et rapidement - à accueillir ses **intentions**. Parce qu'il y a désormais des possibilités de partenariats, d'aides financières, de promotion de la 'destination Martinique', de faire valoir notre savoir-faire, notre culture, etc.

Les différents acteurs du « dossier Unesco » devront être à la fois structurés et réactifs, c'est ça ?

Tout à fait. Cette décision de l'Unesco, il faudra la sécuriser et la faire vivre. Avec le COPIL nous mettons les 'compteurs à zéro' aujourd'hui ; on est ensemble autour de la 'table', en tant que martiniquais voulant promouvoir une activité, une culture et un patrimoine.



« Il y aura certainement un partage des stratégies entre le COPIL et nous »

Dans cette logique que vous décrivez, quelle pourrait être la nature de l'accompagnement de la Fédération ?

Nous fédération, avons notre propre organisation ; nous avons un relationnel de communication avec la presse qui est bien ancré, etc. Donc ça peut être un apport. Et il y aura certainement un partage des stratégies entre le COPIL et nous. Il y aura aussi, quand il s'agira pour nous de mettre en place des projets, qu'il y ait le '**label Unesco**' sur les dossiers de la Fédération. Ce ne sera pas négligeable. Et vice-versa : la fédération et la vie associative - c'est 800 licencié.e.s - sera 'derrière' les projets du COPIL ; ce qui aura une incidence positive.

Etre dans une relation « gagnant-gagnant » en somme ?

Oui et il faudra qu'on soit comme ça désormais dans toutes les réflexions concernant la yole ronde.

La distinction officialisée aujourd'hui est-elle une sorte de borne dans l'Histoire de notre yole ? Y-a-t-il désormais un avant et un après Unesco ?

Oui. Vous savez, moi je découvre au fur et à mesure l'Histoire de cette activité.

Même vous ? Vous demeurez un « étudiant » de cette Histoire ?

(*sourire*) Par exemple, beaucoup découvrent l'histoire des 'kous kanno arété'. C'est aujourd'hui que j'ai entendu le 'père' du Tour, M. **Georges Brival**, dire 'nou ka arété an lè pou fè an kous' (*sourire*). J'ai aussi découvert, grâce au livre de M.

Laurent Ursulet, que les courses ont effectivement commencé par ces 'kous kanno arété', mais que le Tour *lui-même* a démarré les weekends ; *il* se faisait par weekends. C'est Georges Brival qui a établi le Tour sur une semaine, jusqu'à aujourd'hui. Donc c'est comme ça qu'on apprend les choses. Les pratiquants ne savent pas tout et nous allons justement mettre en place, avec le COPIL, un certain nombre d'actions qui réduiront cette "cassure" entre les anciens et la nouvelle génération. On trouvera le moyen de les mettre en phase pour que l'un puisse raconter à l'autre son **vécu**, pour que l'autre puisse dire 'voilà comment on est aujourd'hui dans la yole, mais on tiendra compte de ce que vous avez appris pour encore l'améliorer.' Parce qu'on n'imagine pas le parcours de tous les pionniers de la yole. Est-ce que les jeunes ont connaissance de ces parcours ?

Il y aurait comme des « méconnaissances » à combler ?

C'est ça. Il faut que ces jeunes générations sachent ce qui a fait qu'ils sont là aujourd'hui sur un bwa drésé, mais sans bien sûr enlever de la valeur à ce qu'ils font parce que ces jeunes sont très méritants. Donc cela ne fera que multiplier le mérite de ces anciens. Et donner du balan aux jeunes d'aujourd'hui.

Propos recueillis par Mike Irasque

*Un projet précisément intitulé « La yole de Martinique, de la construction aux pratiques de navigation : un modèle de sauvegarde du patrimoine. »

Un moment de partage et de joie entre grands acteurs de la yole et



de gauche a droite

Steeve Jacqua : Patron de la Yole Smem, Tiboug Energie, **Félix Mesrine** : Patron de la yole UFR Chamflor
Diany Rémy : Patron de la yole Brasserie Lorraine, Vainqueur du Tour 2019, **Philippe Jean-Alexis** : Présid
Patrick Lamon : Président de l'association Yole Net 2000, Brasserie Lorraine - Sara énergies nouvelles, Jo

du tourisme pour cette nomination a l'UNESCO



..., recordman de victoires avec 10 tours gagnés, **Karine Mousseau** : Présidente du CMT,
ent de l'association Fem et Hom a la barre Smem,
John Jacqua : Co-patron de la yole Smem, Vainqueur du tour 2012 avec Brasserie Lorraine.

Action Logement :

Un acteur majeur en Martinique en matière de logement social et intermédiaire qui contribue localement au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social.

Depuis plus de soixante-cinq ans (à l'époque CIL), la vocation du groupe Action Logement (depuis 2017), acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi. Action Logement gère paritairement la Participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), versée par les entreprises assujetties. Nous avons rencontré Hervé Honoré son président depuis octobre 2020.

Action logement gère la participation des employeurs à l'effort de construction de quelle manière ?

Nous réalisons la collecte auprès des entreprises de plus de 20 salariés, et à partir de 2021, ce sera pour les entreprises de plus de 50 salariés.

Le rôle de notre organisation ne se limite pas qu'à cela. C'est également un financeur majeur de la politique publique de renouvellement urbain et de revitalisation des villes moyennes, et des politiques locales de l'habitat.

En facilitant l'accès au logement pour les salariés, le Groupe soutient l'emploi et la performance des entreprises, et contribue au développement de l'attractivité économique et de l'équilibre social des territoires. Notre but est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi.

Combien de personnes y travaillent ?

Nous sommes 18 000 collaborateurs au niveau national et une dizaine localement. Nous gérons de façon pari-



Hervé Honoré, président

taire la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) versé par les entreprises assujetties dans le but de soutenir nos deux missions principales à savoir : Construire et financer des logements sociaux et intermédiaires prioritairement dans les zones tendues en contribuant aux enjeux d'éco habitat, d'évolution de la société et de mixité sociale. En Martinique nous avons une entreprise sociale de l'habitat (ESH) Ozanam qui gère un peu plus de 10 000 logements.

Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle par des services et des aides financières facilitant l'accès au logement donc à l'emploi. C'est-à-dire que nous accompagnons ces salariés aussi bien pour les aider à se loger, à acheter, à rénover et à déménager en cas de changement de situation professionnelle. Nous les accompagnons aussi sur le plan

social, par exemple nous avons aidé avec des subventions allant jusqu'à 900 € ceux qui rencontraient des difficultés pendant la crise du Covid 19.

À combien se monte la cotisation des entreprises ?

Sa cotisation est de 0,45 % de la masse salariale. Cela s'appelait à l'époque le 1% logement. Nos ressources sont aussi constituées du retour sur nos investissements puisque nous avons au niveau national plus de 500 filiales immobilières. Ces sommes sont réinvesties dans le logement. En Martinique cela concerne deux axes principaux :

■ Les « **action cœur de ville** » (Fort-de-France et Lamentin) que nous accompagnons sur un certain nombre d'opérations concernant le logement et au problème urbain de façon plus générale (par exemple pour des études diverses).



■ **Le plan d'investissement volontaire** avec 1,5 milliards d'euros pour financer des opérations. Cela concerne principalement le logement des jeunes et les centres bourgs.

Quelles relations entretenez-vous avec votre bailleur Ozanam ?

Nous leurs octroyons des prêts de droit commun c'est-à-dire que nous finançons les constructions, et aussi des prêts de haut de bilan afin de renforcer leurs fonds propres ce qui permet d'améliorer le rendement de livraison opérations immobilières.

La société Ozanam est une filiale d'Action Logement, tout comme Martinique Habitat qui propose des prêts aux personnes à revenu modestes à travers un partenariat avec la Bred.

Votre avis sur le logement social à la Martinique ? Qu'est-ce qui doit changer selon vous ?

Premièrement nous chercherons à définir de façon précise les besoins en logements de salariés. Nous pensons qu'il faut les actualiser absolument. En effet depuis un certain nombre d'années il est dit qu'il manque 10.000 logements en Martinique...mais cela n'a pas changé depuis !

Jusqu'à maintenant le logement social à amener l'urbanisation, il faut que ça change et que l'on établisse enfin un schéma d'urbanisation cohérent et définitif à la Martinique. Il faut aussi reconquérir les centre-ville.

Ensuite nous pensons qu'il faut cesser l'urbanisation due au logement social. Il y a trop de logements sociaux construits en dehors des centres-bourg. C'est surtout facile dans un premier temps mais après il faut viabiliser, créer et construire les infrastructures adéquates, les équipements publics, les salles de sport...).

Il y a aussi la problématique du financement, il faudrait qu'il n'y ai pas que la LBU sur les plans de financement ou alors être plus inventif avec par exemple une LBU à 1 ou 10 €, ce qui permettra d'octroyer les autorisations pour laisser sortir les projets plus rapidement. Il faut savoir que le bailleur n'accède à certaines conditions de financement que si cette LBU est présente dans le plan de financement. Faute de quoi et donc de budget, il n'y a plus d'opérations prévues dans l'année ou des opérations bloquées. Cette LBU permet aux bailleurs d'avoir aussi une exonération de la taxe foncière sur le foncier bâti, ce qui constitue une aide non négligeable car permet de mieux équilibrer leurs comptes d'exploitation.

...Mais il est dit que les bailleurs non pas trop de problèmes financiers ? Info ou

intox ?

Contrairement à ce qui est dit ou ce que l'on pense, les comptes d'exploitation des bailleurs ne sont pas forcément mirobolants. D'ailleurs les bailleurs ne sont pas des promoteurs immobiliers donc des entreprises purement commerciales ! Il faut savoir que plus de 50 % de la population hébergée par les bailleurs bénéficient des minima sociaux et que les loyers sont alors très modérés. Les équilibres d'exploitation sont très faibles.

Proposez-vous de la VEFA ou de la vente de logements ?

La société OZANAM a lancé le Plan Logement Social Accession (PLSA). Il en existe deux à la Martinique, une à Cluny, l'autre au Lamentin, et cela fonctionne très bien. Actuellement nous réfléchissons à l'opportunité d'intervenir sur le logement intermédiaire et favoriser la VEFA, dans un partenariat avec une de nos filiales (IN'LI) spécialisée sur ce type de produit.

De même, afin d'accompagner les bailleurs à revendre les logements en priorité à l'occupant des lieux, comme la législation l'exige, nous avons créé, à l'échelon national, l'Office National de Vente qui peut acheter les immeubles en totalité pour les revendre à l'unité. C'est un maillon qui manque localement qui peut jouer le rôle d'intermédiaire dans ce type de transaction.

Quelles sont vos relations avec la caisse des allocations familiales de Martinique ?

La CAF a des allocataires qui ont be-

soins de se loger, nous pouvons par exemple venir en complément des aides qu'elle leurs propose déjà. Cela n'est pas négligeable notamment pour les seniors car il faut savoir que nous octroyons des prêts dont le remboursement peut se faire jusqu'à l'âge de 89 ans !

Vos grandes priorités pour 2021 ?

■ **La lutte contre l'Habitat indigne.** Pour faire face aux situations d'indignité et aux risques subis par les habitants de logements vétustes situés dans les centres anciens et les quartiers paupérisés, le Groupe intervient pour lutter contre l'habitat indigne et dégradé dans le cadre du Plan d'Investissement Volontaire lancé depuis 2019 :

Il mobilise des fonds pour l'acquisition de copropriétés dégradées afin de procéder aux travaux de remise en état et à la remise en location au profit de salariés ;

En outre, nous procédons à l'acquisition et à la réhabilitation de logements indignes, insalubres, en péril ou anciens dégradés, dans les centres-villes ;

Nous soutenons également l'effort financier pour démolir les patrimoines obsolètes et vacants des bailleurs sociaux et contribuer ainsi à reloger les salariés en centre-ville.

■ Accompagner les salariés en grande difficulté.

L'accompagnement des plus fragiles est au cœur de nos missions d'utilité sociale. Il s'agit de salariés en grande difficulté, victimes d'accidents de la vie et dont la situation financière ne permet plus de payer les charges de logement. Qu'ils soient locataires, propriétaires ou hébergés, chômeurs de longue durée, en situation de surendettement, ou victimes de violences conjugales, le Groupe intervient pour les aider à se maintenir dans leur logement ou à se (re)loger.



ACTION CŒUR DE VILLE : LIVRAISON EMBLÉMATIQUE À FORT-DE-FRANCE

L'inauguration de l'immeuble La Nationale, en décembre 2019, a été emblématique à plusieurs titres. Il s'agit de l'une des premières livraisons de logements financés dans le cadre du programme Action Cœur de Ville, et la première en territoire ultramarin. D'une grande qualité architecturale et patrimoniale, la réhabilitation a été distinguée par le Prix Spécial du Jury des Pyramides d'Argent de la Fédération des Promoteurs Immobiliers (FPI). Construit en 1938, le bâtiment, inspiré des courants moderniste et Art déco, est inscrit au titre des Monuments historiques.



UNE NOUVELLE RÉSIDENCE EN PÉRIPHÉRIE DE LA CAPITALE MARTINICAISE

En inaugurant en mai 2019 ce programme de 198 logements situés à 15 minutes du centre-ville de Fort-de-France, Ozanam livrait aussi son 10 000^e logement sur l'île. À proximité des transports, des services et des commerces, la résidence Les Arcades de Rivière-Roche offre des conditions d'habitat recherchées par les Martiniquais ; 424 habitants sont ainsi au cœur de la zone économique au plus près des entreprises.

■ **Agir pour le bien-être des seniors.** Favoriser le bien-vivre des seniors dans leur logement est indispensable. Action Logement propose aux retraités modestes ou en perte d'autonomie, une aide financière pour réaliser des travaux d'adaptation du logement au vieillissement, notamment en remplaçant la baignoire par une douche. D'un montant maximal de 5 000 euros, soumise à critères de ressources, elle couvre l'ensemble des travaux réalisés par un professionnel présentant le label Qualibat. C'est dans le cadre du **Plan d'Investissement Volontaire (PIV)** que nous entrons en partenariat avec l'État, et mobilisons une enveloppe nationale de 1,5 milliard d'euros pour ce dispositif.

Propos recueillis par Philippe Pied



MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902

VISITES CONTÉES AU MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902



Olivier Comèze, architecte. Photo Jean-Baptiste Barret.

MÉMORIAL DE LA CATASTROPHE DE 1902 | MUSÉE FRANK A. PERRET

Ouvert tous les jours de 9h à 18h
169 rue Victor-Hugo
Saint-Pierre, Martinique
www.memorial1902.org
www.facebook.com/memorial1902
Tel. 05 96 78 15 16

A l'occasion des vacances de fin d'année, le Mémorial de la catastrophe de 1902 – Musée Frank A. Perret propose des visites contées aux enfants et à leurs parents. En créole ou en français, ces visites vous feront découvrir l'histoire de Saint-Pierre, d'une manière adaptée aux familles.

Visites contées en français tous les jours du mercredi 23 décembre 2020 au dimanche 3 janvier 2021 à 10h.

Visite contée en créole les samedis 26 décembre 2020 et 2 janvier 2021 à 15h.

Inscription obligatoire au 05 96 78 15 16
ou contact@memorial1902.org
Activité à partir de 3 ans
Durée : 45 minutes environ

Tarif : la visite contée est comprise dans le ticket d'entrée
Enfant (- 7 ans) = gratuit
Enfant (7-17 ans) = 6 €
Adulte = 8 €

Le Mémorial de la catastrophe de 1902 – Musée Frank A. Perret a ouvert ses portes le 8 mai 2019, date anniversaire de l'éruption de la montagne Pelée et de la destruction de Saint-Pierre qu'il commémore. Il témoigne de la vie à Saint-Pierre en 1902.

Ce musée municipal de la Ville de Saint-Pierre bénéficie du label « Musée de France » décerné par le ministère de la Culture. Il est géré par la Fondation Clément dans le cadre d'une délégation de service public de sept ans.

Au cours de l'année 2019, il a accueilli plus de 40 000 visiteurs dont 2 000 scolaires. Les Martiniquais ont représenté 60 % de sa fréquentation ce qui témoigne de leur intérêt pour cette histoire exceptionnelle.

== Ajl 01972.1951 ==

AVIS DE CREATION LACOM 972 SARL

Par acte SSP du 01/12/2020 a été créée SARL

présentant les caractéristiques suivantes :
Forme juridique : SARL

Dénomination : LACOM 972 SARL

Siège social : 2ème étage Bat C- Centre d'affaire Agora -Zac de l'Etang Z'abricot (97200) Fort de France

Objet : La réalisation d'activités consistant au suivi, à l'assistance et à la gestion administrative, financière, comptable et juridique de toutes opérations immobilières se rattachant à l'achat, la vente, la recherche, la mise en location ou en sous-location, pour le compte d'une ou de plusieurs sociétés membres d'un groupe et ayant des liens de participations directs ou indirects, minoritaires ou majoritaires, avec la société FPB HOLDING SARL

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérant : M. Fabrice BELLARD

Cession de parts sociales :

Soumise à agrément

Immatriculation :

Au RCS de Fort de France

Ajl 01972.1951

== Ajl 01991.1951 ==

AVIS DE CREATION ASSIST 972 SARL

Par acte SSP du 01/12/2020 a été créée SARL

présentant les caractéristiques suivantes :
Forme juridique : SARL

Dénomination : ASSIST 972 SARL

Siège social : 2ème étage Bat C- Centre d'affaire Agora -Zac de l'Etang Z'abricot (97200) Fort de France

Objet : L'assistance et l'aide à la décision de la maîtrise d'ouvrage, la représentation générale selon directives sans autonomie décisionnelle, le conseil et l'accompagnement dans toutes démarches administratives, juridiques liées aux projets de réhabilitation, réaménagement, rénovation et construction pour le compte d'une ou de plusieurs sociétés membres d'un groupe et ayant des liens de participations directs ou indirects, minoritaires ou majoritaires, avec son associé unique la SARL FPBH HOLDING ou toutes autres entités agissant pour son propre compte.

Durée : 99 ans

Capital social : 1 000 euros

Apports en numéraire : 1 000 euros

Gérant : M. Fabrice BELLARD

Cession de parts sociales :

Soumise à agrément

Immatriculation :

Au RCS de Fort de France

Ajl 01991.1951

== Ajl 01992.1951 ==

FPB HOLDING Entreprise Unipersonnelle à Responsabilité Limitée au capital de 10 000 € 2ème étage Bat C - Centre d'affaire Agora - Zac de l'Etang Z'abricot (97200) Fort de France RCS de FDF 848 667 572

AVIS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Par décisions extraordinaires du 01/11/20, l'associé unique a décidé l'augmentation du capital social par voie de compensation de créances avec les sommes inscrites en comptes courant d'associé.

Ancien capital : 1 000 €

Nouveau capital : 10 000 €

Ajl 01992.1951

== Ajl 01996.1951 ==

MATHILDA IMMO Société civile immobilière Au capital social de 500.000 € Siège social : 30 route de Clairière 97200 FORT DE FRANCE RCS FORT-DE-FRANCE (Société en cours de constitution)

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14 décembre 2020, est constituée la Société présentant les caractéristiques suivantes :

FORME : Société civile immobilière

DENOMINATION : MATHILDA IMMO

CAPITAL : 500.000 euros

SIÈGE : 30 route de Clairière - 97200 FORT DE FRANCE

OBJET : La construction ou l'acquisition de logements, au moyen de souscriptions au capital de la société, de logements neufs à être loués nus à titre de résidence principale dans le cadre du secteur locatif intermédiaire prévu à l'article 217 undecies II ter du CGI ;

DUREE : 99 ans

GERANTS : Monsieur Ghislain BOZO demeurant 6, Rue du Prieuré 60700 FLEURINES

PARTS SOCIALES : cession libre entre associés et entre les associés et leurs ascendants et descendants.

Mention RCS Fort de France

Ajl 01996.1951

== Ajl 01978.1951 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 07/12/20, il a été constitué une SASU. **Dénomination** : UF ELEC. **Nom commercial de la société** : FAG'ELEC. **Siège social** : Ch. 92 source julienne palmiste 97232 Le Lamentin. **Capital** : 200 €. **Durée** : 90 ans. **Objet** : tous travaux d'électricité, dépannage, réhabilitation, mise aux normes, pose de climatiseur, ainsi que vente et location du matériel. **Président** : M. Ulric Fage, Ch. 92 source julienne palmiste 97232 Le Lamentin. **Cession**

d'actions : Soumise à agrément sauf cas de Transmission Libre. Immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 01978.1951

== Ajl 01979.1951 ==

2BR Société à responsabilité limitée Au capital de 10.000,00 euros Siège social : Mansarde Catalogne 97231 LE ROBERT 804 677 649 RCS FORT-DE-FRANCE

AVIS D'INSERTION

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020, au siège social, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Billy RENGASSAMY, demeurant 78, rue Karukera, 97200 FORT DE FRANCE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de FORT DE FRANCE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

Pour avis

Le Liquidateur

Ajl 01979.1951

== Ajl 01980.1951 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Au terme d'un acte sous seing privé en date du 20/11/2020, il a été constitué une société. **Dénomination** : SANTE FORM'COACHING. **Forme** : Société par actions simplifiée. **Siège social** : 10KM500 RTE DE BALATA COTE DROIT 97234 FORT-DE-FRANCE. **Objet** : LES SERVICES DE COACHING SPORTIF. **Durée** : 99 ans. **Capital social** : APPORT EN NUMERAIRE 1000€, APPORT EN NATURE 2750€. **Président** : MR DUFEAL JEAN-LUC, ALAIN, demeurant 10KM500 RTE DE BALATA COTE DROIT 97234 FORT-DE-FRANCE. Immatriculation au RCS de FORT-DE-FRANCE.

Ajl 01980.1951

== Ajl 01981.1951 ==

AVIS D'INSERTION

AP 1683 RHI CANAL ALARIC

Dans le cadre de l'opération de Résorption de l'Habitat Insalubre et conformément à l'article L 5112-4 du CG3P, La Ville de Fort-de-France demande à l'Etat la cession de la parcelle cadastrée AP 1683, sise au Quartier Alaric, à Fort-de-France. Les occupants ont la possibilité éventuellement de demander la cession de cette parcelle selon les conditions et délais fixés aux articles R.5112-14 à R.5112-18 et R.5112-23 du Décret 2014-930 du 19 Août 2014. **La liste des familles concernées est** : CLOMBE Josseline, GERMAN Y André, GERMAN Y Pierrette, PAIN Sylvie, SINTACHE Arsène, MAGRI Pierre. **Conformément à l'article R5112-20 CG3P, la SOAME devra présenter une offre de logement aux occupants qui y ont droit et procéder à leur indemnisation.** Les occupants de la parcelle AP 1683 non identifiés doivent

se faire connaître auprès de la SOAME, concessionnaire de la Ville de Fort-de-France, à l'adresse suivante : 63 Rue Victor Sévère, Cour Perrinon, 97200 FORT-DE-FRANCE. Tél. : 0596 63 90 91. Mail : soame@groupeoame.com.

Ajl 01981.1951

== Ajl 01982.1951 ==

JMA PARTICIPATIONS
Société par actions simplifiée
Au capital de 597 200 euros
Siège social : 49, les Villages de Rivière
Roche - 97200 FORT DE FRANCE
491803912 RCS FORT-DE-FRANCE

Aux termes d'une décision en date du 26 novembre 2020, l'associé unique a nommé Madame Corinne de SEVERAC domiciliée au 35, boulevard des Recollets - 31400 TOULOUSE, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant en remplacement de Madame Julie ROUSSEL, elle-même appelée aux fonctions de Commissaire aux Comptes titulaire en remplacement de Monsieur Eric DALBADIE, en raison de la démission de ce dernier.

POUR AVIS
Le Président
Ajl 01982.1951

== Ajl 01877.1951 ==

AVIS DE TRANSFERT DE SIEGE

Aux termes de l'A.G.E en date du **04 décembre 2020 à 7h00 à Sainte-luce**, les associés de la S.A.S.U G.B.C.N immatriculée SIRET 852 871 557 RCS de FORT-DE-FRANCE ont décidé de transférer le siège social et de modifier l'article n°4 des Statuts comme suit :

Ancienne mention : QUARTIER SYNDIC, 126 rue des orangers n°4 97224 DUCOS
Nouvelle mention : 109 ZAC les coteaux cellule n°2B 97228 SAINTE-LUCE

Pour avis
Ajl 01877.1951

== Ajl 01983.1951 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Le 16/11/2020 a été constituée, par acte sous seing privé, une Société A Responsabilité Limitée au capital de 4000 euros, 2000€ en numéraire et 2000€ en nature. **Objet** : travaux de carrelage et formation professionnelle, travaux de second œuvre, maçonnerie, charpente ... et en activité secondaire l'entretien et aménagement d'espaces verts... **Dénomination** : « BRS CONCEPT ». **Durée** : 99 ans. **Gérant Statutaire** : Pascal KIMPER demeurant Quartier Morne COURBARIL, 97240 LE FRANCOIS. **Siège Social** : Quartier Morne COURBARIL, 97240 LE FRANCOIS

Pour avis,
Le GERANT,
Ajl 01983.1951

== Ajl 01900.1951 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Le 27/11/2020 a été constituée, par acte sous seing privé, une Société à responsabilité limitée au capital de 4000 euros, 2000 en numéraire et 2000 euros en nature. **Objet** : administrations d'immeubles et autres biens immobiliers. Toits sur immeuble et fond de com-

merce. **Dénomination** : « ANSE IMMO » **Durée** : 99 ans. **Gérante Statutaire** : BION Amélie demeurant 9 chemin Petit bois, 97233 SCHOELCHER. **Siège Social** : 9 chemin Petit bois, 97233 SCHOELCHER.

La Gérante,
Pour avis,
Ajl 01900.1951

== Ajl 01951.1951 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP en date du 14/12/2020, il a été constitué une SASU dénommée : **HAIR' DREAM CONCEPT**. **Siège social** : Immeuble Valère App. 4 Quartier Jeanne d'Arc 97232 Lamentin. **Capital** : 1000.00 €. **Objet** : La coiffure mixte, achat et vente de produits capillaires, d'articles d'esthétique et d'onglerie, vente de bijoux, textiles, vêtements et maroquinerie. **Gérance** : Mme Madame Orlane Alcindor épouse Joseph-Luc, demeurant à Immeuble Valère App 4 Quartier Jeanne d'Arc 97232 Lamentin. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Fort-de-France.

Ajl 01951.1951

== Ajl 01988.1951 ==



AVIS DE MARCHÉ

Identification de l'organisme qui passe le marché : Collectivité Territoriale de Martinique, DGA Infrastructures et Equipements. Rue Gaston Defferre, Cluny CS 30137, 97201 Fort-de-France, Martinique. **Tél.** : 0596 59 63 00.

Télécopie : 0596 72 68 10. **Adresse Internet** : <http://www.collectivitedemartinique.mq>.

Intitulé attribué au marché : Travaux de construction du Pôle Universitaire de Santé sur un terrain jouxtant le site de l'hôpital Pierre Zobda Quitman à Fort-de-France. Lot 14 « Serrurerie »

Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site : <https://collectivite.territorialedemartinique.achatpublic.com>.

Références : « CONSTRUCTION PUS-14-07 »

Ajl 01988.1951

== Ajl 01989.1951 ==

UNE SARL

Sarl au capital de 2000 €
Siège social : CC de Bellevue C2 Bd de la Marine - 97200 Fort-de-France
RCS FDF 842 238 230

AVIS DE LIQUIDATION

Par décision en date du 15/12/2020, l'assemblée générale a approuvé les comptes définitifs de la liquidation, donné quitus au liquidateur Monsieur Ludovic NICOLAS-ETIENNE pour sa gestion et décharge de son mandat, prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter du jour de ladite assemblée. Radiation au RCS de Fort-de-France.

Ajl 01989.1951

== Ajl 01859.1951 ==



AVIS D'APPEL PUBLIC

OBJET DE LA CONSULTATION : ACQUISITION, LOCATION ET MAINTENANCE DE MATERIELS DE REPROGRAPHIE POUR LES SERVICES DE LA CTM - LOTS 1 A 6 - 20FS013.

Dossier de consultation à récupérer par voie électronique sur le site : <https://collectivite.territorialedemartinique.achatpublic.com>.

Date limite de réception des offres : Vendredi 22 janvier 2021 à 12h00.

Pour avis
Ajl 01859.1951

== Ajl 01990.1951 ==

LOGIDOM

Société à responsabilité limitée
Au capital de 50 000 €
Siège social : c/o Frigodom ZIP
Pointe des Grives
97200 FORT DE FRANCE
RCS Fort de France 529.197.154

ANNONCE LEGALE

Aux termes d'une décision en date du 30 septembre 2020 l'associée unique, statuant en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.

Pour avis
La Gérance
Ajl 01990.1951

== Ajl 01993.1951 ==

MODERNISATION CARAÏBES SERVICES

Société par actions simplifiée
Au capital de 1.500 €
Siège social : Quartier Bac - Pays Noyé
97224 DUCOS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Fort-de-France du 09 décembre 2020, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes : **Forme** : Société par actions simplifiée. **Dénomination** : MODERNISATION CARAÏBES SERVICES. **Siège** : Quartier Bac Pays Noyé 97224 DUCOS. **Durée** : 99 ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés. **Capital** : 1.500 €. **Objet** : la Société a pour objet, en France et à l'étranger, Le Conseil et Travaux de mise aux normes PMR, Rénovation, Construction TCE (villa, bâtiment), Ouvrages extérieurs (mur de soutènement, VRD). **Exercice du droit de vote** : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente

d'actions. **Transmission des actions** : La cession des actions entre associés est libre. **Agrément** : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises au respect d'un droit de préemption des associés et d'un agrément préalable de la collectivité des associés. **Président** : Clément MOURIER, **demeurant** : 28 Rue du colibri, Lotissement Les Oiseaux 97270 Saint Esprit. La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Fort-de- France.

Pour avis
Le Président
Ajl 01993.1951

== Ajl 01994.1951 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 09/12/20, il a été constitué une SASU : **Dénomination** : GRIHA. **Siège social** : 47 Le Parc de Cluny 97200 FORT DE FRANCE. **Capital** : 100 €. **Durée** : 90 ans . **Objet** : hébergement touristique et autre hébergement de courte durée. **Président** : Mme Murielle Eucar, 47 Le Parc de Cluny 97200 FORT DE FRANCE. **Cession d'actions** : Soumise à agrément sauf cas de Transmission Libre . Immatriculation au RCS de FORT DE FRANCE.

Ajl 01994.1951

== Ajl 01995.1951 ==

PREMIUM FUNERAL'S SERVICES
SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIE
Siège Social : Chemin Rosière N°1
97212 SAINT JOSEPH
CAPITAL SOCIAL : 1 000 EUROS
SIREN 877 533 570 00017

AVIS DE MODIFICATION

Par acte sous seing privé en date du 01 octobre 2020 les associés de la SAS PREMIUM FUNERAL'S SERVICES ont votés la modification du nom de la société devenant PREMIUM LOCATIONS SERVICES et la modification de l'objet social. **La location de villa touristique de courte durée. La location de véhicules touristiques de courte durée**

Pour avis
Ajl 01995.1951

== Ajl 01997.1951 ==

AVIS DE MODIFICATION

SUITE AU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DU 30/01/2020, précisant la cession de parts entre associés, la SARL ESPACE FERMETURES devient une SARL unipersonnelle à compter du 30 Janvier 2020.

Pour avis
Le Gérant
Ajl 01997.1951

== Ajl 01998.1951 ==

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 01 Décembre 2020

Il a été constitué une société civile Immobilière à capital fixe, laquelle présente les caractères ci-après : **Dénomination** : S.C.I. MPM IMMO SUD. **Objet** : Achat, Ventes et Gestion d'immeuble. **Siège social** : S/S rue des abricotiers 97270 SAINT ESPRIT. **Durée** : 99 ans. **Capital** : 600,00 EUROS. **Gérant** : Monsieur MA-

GLOIRE MAX rue des abricotiers 97270 SAINT ES-PRIT. **Parts** : 60 parts.

Pour avis
Ajl 01998.1951

== Ajl 01999.1951 ==

Dénomination sociale: JMC PRODUCTIONS SAS
Siège social : Village de la Poterie
97229 Les Trois Ilets
Capital social : 5 000 euros
SIREN 844811927

AVIS DE MODIFICATION

Par décision de AGE en date du 1^{er} /12/2020, il a été pris acte de modifier l'objet social « Fabrication et commercialisation de savons, gels douche, shampoings, cosmétiques et commercialisation en gros, gestion de boutiques » de la société, par « Le commerce en point de vente de savons, gels douche, shampoings et cosmétiques fabriqués, la commercialisation en gros, la gestion de boutiques ». L'article 6 des statuts a été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au RCS de Fort De France.

Pour avis et mention.
Ajl 01999.1951

== Ajl 01941.1951 ==

ZM CONSTRUCTION SASU
15 RUE MICHEL YOYO ROUTE DE MOUTTE
97200 FORT DE FRANCE
CAPITAL SOCIAL FIXE : 500€
SIRET : 84010652000017

Par décision du 30 septembre 2020, les associés ont décidé la dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation à compter du 30 septembre 2020. Mr MILOSEVIC Zoran est nommé en qualité de liquidateur. Le siège social est fixé au 15 ruelle Michel Yoyo route de moutte 97200 Fort de France, lieu où la correspondance doit être adressée. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au RCS. La gérance MILOSEVIC Zoran.

Pour avis,
Ajl 01941.1951

== Ajl 02000.1951 ==

INFORMATIQUE LINE
SARL AU CAPITAL DE 1000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 46 rue Ernest Deproge
97200 fort de France
RCS : 824 011 613

AVIS DE MODIFICATION

Par décision de L'Assemblée Générale extraordinaire en date du 9 décembre 2020, il a été pris acte de la démission et de la cession de part du Gérant Monsieur Harold ANDRIVON et de la gérante Madame Angèle YANG-TING, à compter du 9 décembre 2020. Monsieur Gilles THALY, Gérant, et Madame Cindy YANG-TING, Gérante, demeurent les dirigeants à compter de cette même date. Mention en sera faite au Registre du Commerce et des Sociétés de Fort de France. Les articles 7 et 8 des statuts ont été modifié, en conséquence. Le dépôt légal sera effectué au registre du commerce et des sociétés de fort de France.

Ajl 02000.1951

== Ajl 01897.1951 ==



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUETE PUBLIQUE

Conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2020-11-23-002 du 23 novembre 2020, le public est informé de l'ouverture unique préalable aux demandes relatives à la déclaration d'utilité (DUP) instituant les périmètres de protection des forages de la Rivière Blanche BLF2 et F3, à l'autorisation de traitement de l'eau en vue de la consommation humaine, situés au quartier Rivière Blanche sur le territoire de la ville de Saint-Joseph, portée par la communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique (CAESM). Cette enquête publique d'une durée de 30 jours consécutifs, se déroulera du 17 décembre 2020 au 18 janvier 2021 inclus à **ma mairie de Saint-Joseph, siège de l'enquête publique**, aux jours et heures habituels d'ouverture des services.

Monsieur Garry JULIENO, désigné en qualité de commissaire enquêteur, par décision N°E20000006/97 du 23 octobre 2020 du tribunal administratif de Fort-de-France, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 17 décembre 2020 et siègera à la mairie de Saint-Joseph. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, aux dates et heures ci-après :

Jeudi 17 décembre 2020 - 9h00-> 12H00 : Ouverture et Permanence ;

Mercredi 23 décembre 2020 - 9h00-> 12H00 : Permanence ;

Mardi 29 décembre 2020 - 9h00-> 12H00 : Permanence ;

Lundi 04 janvier 2021 - 9h00-> 12H00 : P e r - manence ;

Vendredi 15 janvier 2021 - 9h00-> 12H00 : Permanence ;

Lundi 18 janvier 2021 - 9h00 : Clôture.

Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie de Saint-Joseph, ou par mail à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :

enquetes-publiques.deal972@developpement.gouv.fr. Ces observations seront annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable sur le site Internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : **http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/** « participation du public/Enquêtes publiques 2020 » ainsi qu'à la mairie de Saint-Joseph. La communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique (CAESM) est le responsable du projet. **Toute information devra être demandée à** : Monsieur André FERREOL - Communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique-Directeur Eau – GeMAPI – Contrat Littoral Sud – 0596 68 10 34 – 0696 29 09 84 – andre.ferreol@espace-sud.fr. Madame Audrey LIARD - Communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique- Chef du service Eau- GeMAPI – Contrat Littoral – 0596 68 10 34 – Poste 2042- audreyliard@espacesud.fr

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge du responsable du projet : la communauté d'agglomération de l'espace sud Martinique (CAESM). Pendant (1) an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à disposition du

public à la mairie de la commune de Saint-Joseph, à la Direction de l'Environnement et de l'Aménagement et du Logement (DEAL), aux jours et heures habituels d'ouverture et publiés sur le site Internet de la Préfecture et de la Deal : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique/> rubrique «Participation du public :Enquêtes publiques 2020 ». Schoelcher, le 26 Nov 2020
Pour le préfet et par délégation
SIGNE Nadine CHEVASSUS

Ajl 01897.1951

== Ajl 01898.1951 ==



AVIS D'OUVERTURE D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé de l'ouverture d'une enquête publique conformément à l'arrêté préfectoral n°R02-2020-11-26-001 préalable à l'établissement d'une servitude sur terrain privé pour le passage d'une conduite existante d'adduction en eau potable au lieu-dit « Séguineau » sur la commune du Lorrain. Cette enquête publique d'une durée de quinze (15) jours consécutifs se déroulera du 9 au 23 décembre 2020 inclus, à la mairie du lorrain, siège de cette en-

quête. Monsieur Jean-de-Dieu, Léon ARMÈDE, désigné en qualité de commissaire enquêteur par le préfet de la Martinique conformément à la liste d'aptitude au titre de l'année 2020, procédera à l'ouverture de l'enquête publique, le 09 décembre 2020 et siègera à la mairie du Lorrain. Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations, à la mairie du Lorrain, aux dates et heures ci-après :

Mercredi 09 décembre 2020 - 9h00 12h00 : Ouverture et Permanence ;

Mercredi 16 décembre 2020 - 9h00 12h00 : Permanence ;

Mercredi 23 décembre 2020 - 9h00 12h00 : Permanence et clôture.

Le dossier et les pièces qui l'accompagnent ainsi que le registre de l'enquête, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés à la mairie du Lorrain, siège de l'enquête publique, pendant le délai prévu à l'article 1er de l'arrêté susmentionné. Le public peut prendre librement connaissance et consigner ses observations, propositions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet, ou les adresser, soit par courrier au commissaire enquêteur, à la mairie du Lorrain, ou par courriel à l'adresse ci-après, avant la clôture de l'enquête publique :

enquetes-publiques.deal972@developpement-durable.gouv.fr. Ces observations sont annexées au registre d'enquête publique. Le dossier d'enquête publique est consultable à la mairie du Lorrain et sur le site Internet de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) à l'adresse ci-dessous : <http://www.martinique.developpement->

durable.gouv.fr/rubrique. Rubrique « participation du public/Enquêtes publiques 2020 ». La personne responsable du projet est le président du conseil exécutif de la Martinique.

Toute information devra être demandée auprès de: Monsieur Marc MONGIS - DGA Infrastructure – Equipement - 05 96 38 81 49 - marc.mongis@collectivitedemartinique.mq. Madame Valéry VEILLEUR - Cheffe du service Opérationnel des infrastructures liées à l'eau - (SOIE) - 05 96 59 84 86 - valery.veilieur@collectivitedemartinique.mq.

Les frais de publicité, d'affichage ainsi que l'indemnisation du commissaire enquêteur sont à la charge de la collectivité territoriale de Martinique. Le registre d'enquête publique sera clos et signé par le préfet de la Martinique à l'expiration du délai de l'enquête publique. Pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête publique, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie du Lorrain, et sur le site Internet de la direction de l'environnement et de l'aménagement et du logement, aux jours et heures habituels d'ouverture : <http://www.martinique.developpement-durable.gouv.fr/rubrique>.

Rubrique « Participation du public/Enquêtes publiques 2020 ».

Fait à Fort-de-France, le 26 novembre 2020
Pour le préfet et par délégation, le secrétaire général de la préfecture

SIGNÉ Antoine POUSSIER

Ajl 01898.1951

Confiez-nous vos annonces légales

T.: 0596 75 48 68

L'îlot Vins

L'Art du Vin



VINS | CHAMPAGNES | SPIRITUEUX | EPICERIE FINE



BELVEDERE
VODKA



Hennessy

L'ÉPICERIE
DE PROVENCE



NOÛT & CHANDON
CHAMPAGNE

SAINT
JAMES

L'ÎLOT VINS
C. Cial Carrefour Cluny
97233 SCHËLCHER
Tél. 05 96 60 29 43
cluny@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Z.I. de la Jambette
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 50 32 29
jambette@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
Zone de Manhity
97232 LE LAMENTIN
Tél. 05 96 51 58 81
manhity@lilotvins.com

L'ÎLOT VINS
CC Marin Village
97290 LE MARIN
Tél. 05 96 68 91 51
marin@lilotvins.com

www.ilot-vins.fr



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTÉ, À CONSOMMER AVEC MODÉRATION - WWW.MANGERBOUGER.FR